



Mai 2023

Feuille de route 2023-2024 du Cercle pour l'aménagement du territoire (CPAT)

Cette « feuille de route » présente les actions que le Cercle prévoit d'engager dans les dix-huit mois qui viennent, jusqu'à la fin de l'année prochaine. Elle résulte des échanges entre les membres du Cercle depuis le début de l'année 2023 et l'élection d'un nouveau bureau.

Militer pour le renouveau d'une politique nationale d'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire a eu tendance ces dernières années à se diluer dans des politiques régionales ou locales sans vision d'ensemble. C'est pourquoi le CPAT appelle de ses vœux un renouveau de la politique nationale d'aménagement du territoire qui donne une impulsion, fixe des objectifs et propose aux parties prenantes un cadre d'action à l'échelle du pays tout entier.

Répondre aux grands défis économiques, environnementaux et sociétaux auxquels est confronté notre pays

L'aménagement du territoire, parce qu'il constitue une discipline transversale et multisectorielle, est un outil propre à apporter des réponses à des questions aussi cruciales que :

- l'hyper-concentration de l'emploi et de la valeur ajoutée dans un nombre réduit de métropoles,
- la dévitalisation industrielle de la plupart des régions françaises ;
- l'accélération de la transition énergétique et de la transformation de l'économie vers des modèles bas-carbone et circulaire ;
- l'adaptation des territoires au changement climatique et les enjeux de résilience territoriale ;
- la persistance des problèmes de mal-logement et de fragmentation sociale dans les grandes agglomérations ;
- la perte préoccupante de substance démographique du grand quart nord-est français ;
- le vieillissement accéléré de nombreux espaces ruraux excentrés ;
- la fragilisation des grands services publics nationaux (santé, éducation...).

L'ambition du Cercle est de contribuer par ses analyses et ses propositions à faire avancer la réflexion et l'action des pouvoirs publics dans cette direction. Sa démarche s'inscrit dans le temps long et l'anticipation, à la fois prospective et réaliste.

Développer notre force de proposition

Dans cette perspective, le Cercle a décidé de créer des groupes de travail réunissant pour un temps donné (18 mois) aussi bien certains de ses membres que des personnes extérieures intéressées par les sujets traités. Chaque groupe de travail est animé par un « référent » qui définit une méthode et des objectifs ; il produit à terme un document d'analyse et de proposition soumis au conseil d'administration et au bureau avant sa diffusion.

Trois thèmes au long cours sont ainsi proposés pour la période 2023-2024 :

- la revitalisation industrielle des territoires ;
- la planification écologique et l'aménagement du territoire ;
- la santé et les territoires.

Parmi les outils que peuvent employer les groupes de travail, on notera les « appels à contributions » auxquels le Cercle a eu recours à plusieurs reprises.

Faire vivre l'aménagement du territoire : animer le débat

La création de groupes de travail se conjuguera avec la poursuite et le développement des interventions du Cercle tout au long de l'année sur des sujets ponctuels à l'occasion des conférences, tables rondes, colloques ou « mini-colloques » qu'il organise depuis de nombreuses années : informer, échanger, créer du débat, faire vivre l'aménagement du territoire dans la diversité de ses aspects, tel est ici l'objectif du Cercle.

Dans le même esprit, le Cercle se propose de recueillir les expressions individuelles sous la forme de « tribunes libres » publiées sur son site Internet.

Enfin, si les conditions le lui permettent, le Cercle reprendra l'organisation de visites de lieux ou d'organismes auxquelles il procédait encore il y a quelques années.

Faire vivre et développer le Cercle

Faire connaître le Cercle, l'ouvrir largement à de nouveaux publics et augmenter significativement le nombre de ses adhérents constituent un objectif essentiel, les moyens de son action.

Dans cette perspective, le Cercle entend renforcer les partenariats existants (IHEDATE, ANCT, France clusters, COFHUAT) et en nouer de nouveaux avec des acteurs tels que des directions ministérielles, agences et organismes d'État (DGCL, DGALN, ADEME, ANRU, France Stratégie, INSEE...), des associations de collectivités (Intercommunalités de France, Régions de France...) et de développement territorial (CNER), des lieux d'expertise (CEREMA, Institut villes durables, fédération des agences d'urbanisme), des grandes entreprises publiques et privées de réseau (La Poste, CDC-Banque des territoires, SNCF...), des fédérations professionnelles (France industrie, FNTP...), des universités et grandes écoles, des parlementaires intéressés, le CESE, des « think tanks » (Terra nova, Montaigne, Fondapol, Jean Jaurès...) et fondations (Rameau).

Il envisage également de se doter d'un compte LinkedIn pour élargir son audience.

Il souhaite enfin publier un « Manifeste du CPAT », qui pourrait être présenté à l'automne 2023, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la création de la DATAR.

- - - - -

Cette « feuille de route » est ambitieuse, eu égard à nos moyens, humains et financiers.

Sa réussite implique une forte mobilisation de tous les membres du Cercle, en premier lieu les membres du conseil d'administration, qui sont invités à rejoindre les groupes de travail, à enrichir les réflexions du Cercle par leurs propositions ou leurs avis, à faire connaître le Cercle et ses travaux, à participer activement à la prospection de nouveaux adhérents et partenaires dans leurs réseaux professionnels, associatifs ou personnels.

Le renforcement de l'audience et l'augmentation de ses ressources (cotisations) sont en effet une condition de son succès.

L'aménagement du territoire, auquel nous sommes tous profondément attachés, mérite cet effort./.